



REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la
Meurthe-et-Moselle

Arrondissement de
Nancy

Commune de
Seichamps

DELIBERATION

CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit novembre à vingt heures trente, les Membres du Conseil municipal se sont réunis sur la convocation de M. le Maire, adressée le 12/11/2024 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui a eu lieu Salle du conseil municipal de l'Hôtel de Ville.

Présidence : Henri CHANUT, Maire.

Etaient présents :

BRZAKOVIC Borisav, CHANUT Henri, CHARPENTIER Florent, COLNOT Charles, COULOMBE Pascal, DECLERCQ Alain, DUBAS Patrick, GARCIA Juan-Ramon, GLESS Danielle, KEINERKNECHT René, KRIER Catherine, LANUEL-LE MARECHAL Yveline, MARTIN Frédéric, OGER Rachel, PARET Evelyne, ROZOT Jocelyne, SCHNEIDER Pierre, VIVIER Macha

Mandat de procuration : MEON Brigitte à SCHNEIDER Pierre, BERGE Dominique à DECLERCQ Alain, CHAKMA-HENRION Véronique à VIVIER Macha, DOERLER Marie à LANUEL-LE MARECHAL Yveline, FORTINI Roland à PARET Evelyne, GUILLIN Stéphane à COLNOT Charles, ROYER Clément à CHANUT Henri, TREIBER Pascale à GLESS Danielle, VERON Armelle à MARTIN Frédéric

Absents :

Secrétaire de séance : Monsieur DUBAS Patrick

Membres présents.....18
Absents ayant donné mandat de procuration.....9
Absents.....0
Votants.....27

Délibération DELIB 65 2024

Relais Petite Enfance (RPE) – Avenant n°1 à la Convention d'objectifs et de financement – Rapporteur : Yveline LANUEL-LE MARECHAL

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
18	9	27	0	0	0

Exposé des motifs

Dans le cadre de la Convention Territoriale Globale et du partenariat qui lie les communes de Pulnoy, Seichamps et Saulxures-lès-Nancy, la mutualisation du Relais Petite Enfance aura été la première action majeure.

La coordination de nos 3 communes a permis d'accompagner la mise en place d'un service de qualité et de répondre aux attentes des familles et des assistantes maternelles de l'ensemble de notre territoire.

Le retour d'expérience de ces 2 dernières années nous permet aujourd'hui de simplifier et d'optimiser le calcul de la participation de chaque commune dans le financement du Relais Petite Enfance.

Cette proposition d'avenant redéfinit également le calendrier des Comités de Pilotage du RPE.

Délibération

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la Convention d'objectifs et de financement du Relais Petite Enfance de la ville de Pulnoy en date du 19 septembre 2022,
- Considérant la nécessité de modifier les articles 3 et 4 de la convention initiale,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver l'avenant n°1 à la convention d'objectifs et de financement du Relais Petite Enfance,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document permettant la mise en application de cette délibération.

Adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Affiché le 21 novembre 2024
Henri CHANUT
Maire.


Henri CHANUT

Henri CHANUT
2024.11.21 10:59:46 +0100
Ref:7629459-11448941-1-D
Signature numérique
le Maire